

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa décision du 25 Février 1986 portant sur l'intégration dans le domaine communal des voiries et réseaux du lotissement S.C.I. Bellevue et de la Zone Industrielle.

Il indique que la procédure doit comporter l'ouverture d'enquêtes administratives publiques à la diligence de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République.

Tenant compte de l'urgence de ce dossier,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de solliciter une nouvelle fois l'ouverture des enquêtes administratives publiques demandées par délibération du Conseil Municipal du 25 Février 1986,
- de demander à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République, de bien vouloir procéder à cette formalité de toute urgence.